

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 02 décembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 24/11/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux décembre à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICH, Charles RONGICONI, Jean-Jacques GIOVANNONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel

NOVELLINI

Représentés:**Excusés:** Jean MORACCHINI, Ange MORACCHINI**Absents:****Secrétaire de séance:** Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Demande d'aide financière - Fonds de Solidarité Territorial 2024 - N° 2023_052

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser la voie publique, ainsi que d'entreprendre des travaux visant à l'amélioration des infrastructures de la commune.

Il soumet à l'assemblée élue le devis estimatif pluriannuel, des travaux à exécuter s'élevant à : **154 794 € HT** soit **166 164 € TTC**

Projets	Montant HT	Montant TTC	Montant TVA
1 - <u>Travaux eaux pluviales - Route communale - Hameau de Casapitti</u>	113 700 €	125 070 €	11 370 €
2 - <u>Travaux eaux pluviales - LD L'Olivettu - Hameau de Valle</u>	13 060 €	13 060 €	- €
3 - <u>Réfection mur de soutènement - LD Caleraghe - Hameau de Valle</u>	23 534 €	23 534 €	- €
4 - <u>Réfection du bassin - LD Favale - Hameau de Valle</u>	4 500 €	4 500 €	- €
Total	154 794 €	166 164€	11 370 €

Il propose le plan de financement suivant :

Organismes	% de participation	Montant HT
CDC - Fonds de Solidarité Territoriale	80%	123 835,20 €
Municipalité	20%	30 958,80 €
Total	100%	154 794 €

Après avoir ouï Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le programme pluriannuel des travaux estimés à **154 794 € HT**
- SOLLICITE l'aide financière de la Collectivité de Corse au titre du Fonds de Solidarité Territorial,
- AUTORISE le Maire à modifier le plan de financement selon les subventions accordées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que les budgets seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 décembre 2023
et publié ou notifié le 07 décembre 2023

Le Maire



C. MORACCHINI